

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue



21, Notre-Dame-de-Lourdes, Bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
819 629-2829 / 1 855 622-6728
mrct@mrctemiscamingue.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO. 237-05-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 223-01-2023 INTITULÉ RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Prenez avis que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, lors d'une séance tenue le 22 mai 2024, a adopté le règlement 237-05-2024 modifiant le règlement n° 223-01-2023 intitulé *Règlement décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*.

Le règlement n° 237-05-2024 entrera en vigueur à la date de publication de cet avis.

Toute personne intéressée peut consulter et obtenir copie de ce règlement durant les heures de bureau (8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30) ou sur notre site Internet de la MRCT.

Donné à Ville-Marie, au bureau de la MRC de Témiscamingue, ce 5^e jour de mai 2024.

Me Sami Bdiri
Greffier-trésorier adjoint
MRC de Témiscamingue